

CIRCULAIRE N°48 DU 11 SEPTEMBRE 2018

Aux : Présidents de Ligues
Présidents de Comités pour transmission aux Clubs

De : Jean-Marie BELLICINI
Christine VIRLOUVET

Copie : Comité Directeur
Patrice GERGES
Frédéric SANAUR

OBJET : FORMATION 2018-2019

Le 28 avril 2018 à Lyon, l'Assemblée Générale de la FFA a officialisé la mise en œuvre de l'organisme de formation de l'athlétisme (OFA).

Cet organisme regroupe les acteurs de la formation des différentes commissions, de la DTN et de la Direction Générale à savoir : dirigeants, entraîneurs, officiels et « spécialistes ».

Il est organisé en 4 domaines :

- Direction
- Encadrement sportif
- Jury
- Organisation

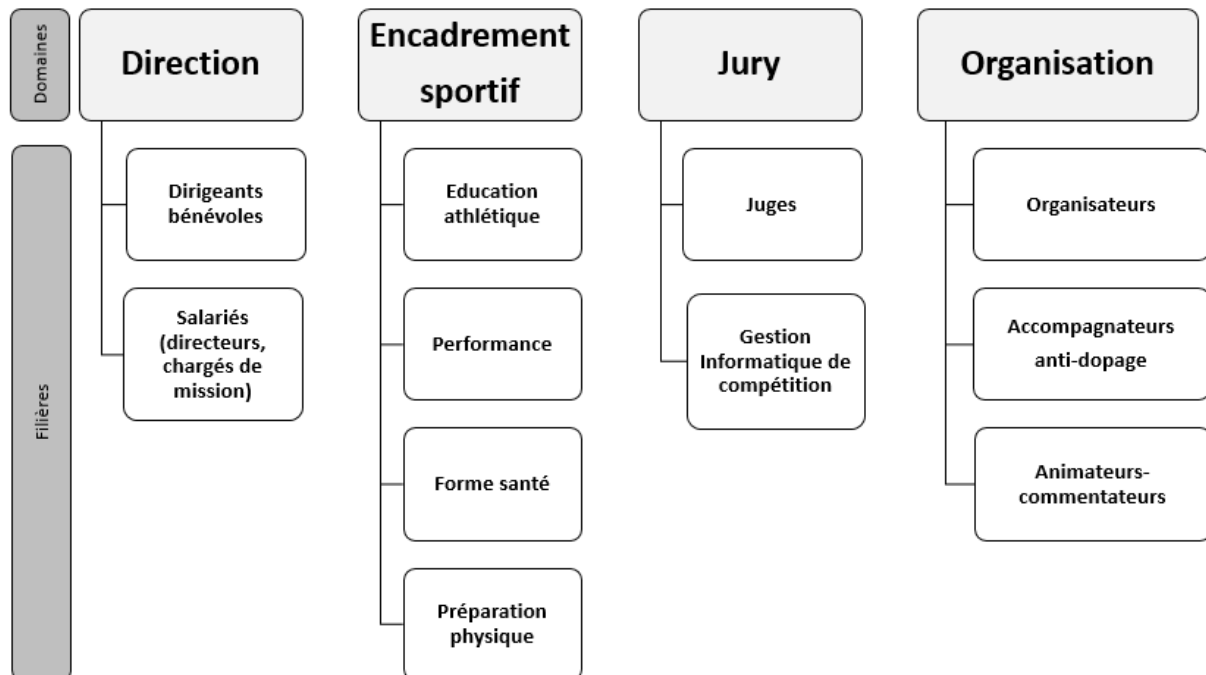
Il a été acté lors de l'Assemblée générale, que la commission nationale des formations, orientée jusqu'alors vers la formation des dirigeants, n'avait plus vocation à exister puisque son action est pleinement intégrée dans le domaine « Direction » de l'OFA. Les autres commissions, qui ont d'autres missions que la formation, ne sont pas directement impactées mais devront travailler en étroite collaboration avec l'OFA.

Les orientations adoptées sont de :

- remplacer le système de formation actuel par un système de formation en modules capitalisables ;
- substituer à l'actuel système de prorogation, la capitalisation de modules de formation continue ;
- augmenter l'offre de formation de proximité, les formations sur le terrain et formations tutorées ;
- développer la formation en ligne pour toutes les formations ;

- simplifier l'accès à l'information sur le site athle.fr, en modifiant les pages «formations» du site et en mettant en place un dispositif d'orientation et d'auto positionnement accessible par internet ;
- mettre en place le suivi des formations à l'aide du SI-FFA et d'un e-livret de formation.

Le Comité Directeur du 22 juin 2018 a officialisé les différentes filières de formation présentées dans le schéma ci-dessous :



LA DECLINAISON DANS LES TERRITOIRES

Les Commissions Régionales et Départementales des Formations continueront de fonctionner, mais elles devront être la déclinaison de l'OFA dans les territoires. Des membres pourront y être ajoutés si besoin est, afin que les quatre domaines soient représentés.

Pour les ligues, le schéma ci-dessous, en accord avec leurs statuts, présente cette déclinaison.

COMMISSION REGIONALE DES FORMATIONS Président(e) de la ligue ou son représentant			
DIRECTION	ENCADREMENT SPORTIF	JURY	ORGANISATION
<i>Président(e) de la CRF</i>	<i>CTS directeur de la formation de l'encadrement sportif</i>	<i>Président(e) de la COTR</i>	<i>Responsable organisations, évènementiel</i>
Membres de l'actuelle Commission régionale des formations	Membres de l'Equipe Technique Régionale chargés de formation	Membres de la COT régionale en charge de la formation des officiels Membres de la CRCHS en charge de la formation Groupe de travail informatique	Organisateurs de meetings, d'évènements running ou marche nordique Comité Prévention Dopage Animateurs-commentateurs
FORMATION DE FORMATEURS			

LA MISE EN ŒUVRE EN 2018-2019

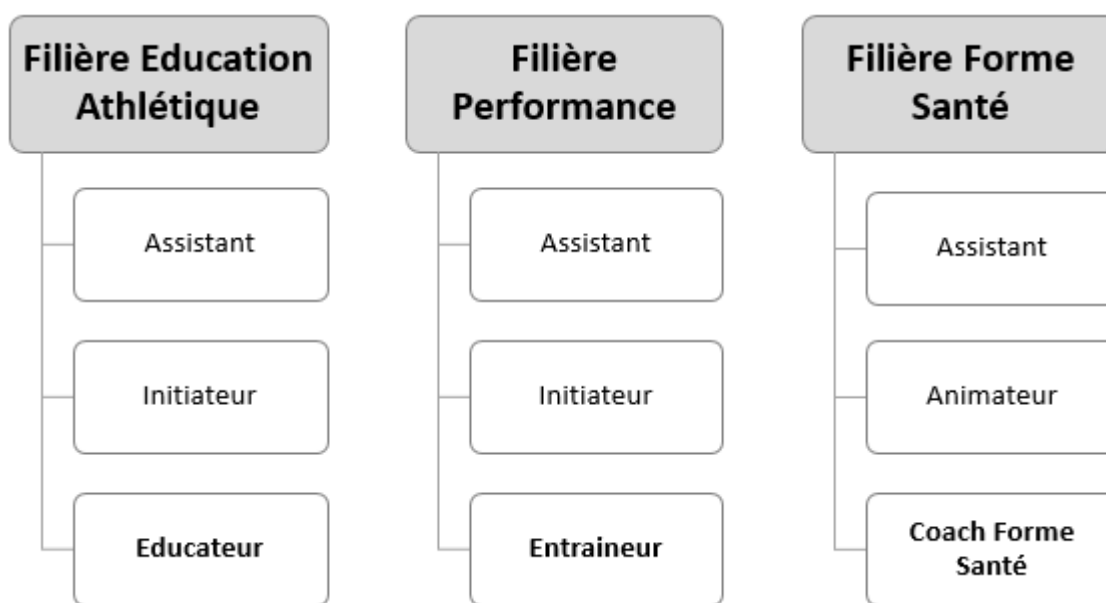
Pour les domaines **Direction, Encadrement sportif, et Jury**, les ligues pourront adopter les formations modulaires dès le mois de septembre. Le déploiement se fera progressivement jusqu'au 1er janvier 2019 date à laquelle les anciennes modalités ne seront plus applicables.

Pour le nouveau domaine **Organisation**, le déploiement se fera à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les informations pratiques sur toutes les formations proposées devront être transmises à Formation@athle.fr avant la date de début de la session afin d'être enregistrées dans le SI-FFA.

Domaine Encadrement sportif

Les modalités de mise en œuvre ont été communiquées le 20 juillet aux Responsables de la formation dans les ligues par Richard CARLON, DTN adjoint responsable de la formation.



Les qualifications

A titre transitoire, les qualifications dont la validité venait à échéance au 31/08/2018 sont prorogées de manière automatique jusqu'au 31/12/2018 afin de permettre le basculement vers les nouvelles qualifications. **Les anciennes qualifications en cours de validité** seront transformées, par équivalence en nouvelles qualifications.

Avec nos cordiales amitiés sportives

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Christine VIRLOUVET
Membre du Bureau Fédéral
en charge de la formation